## ART. 11 N° CD101

## ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

## **AMENDEMENT**

N º CD101

présenté par M. Jumel et M. Bénard

## **ARTICLE 11**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.